

BILAN DE LA MOBILITE 2025

Personnels enseignants du premier degré

SOMMAIRE

I.	Le mouvement interdépartemental	3
II.	La phase intra-départementale.....	4
a)	Les postes offerts à la phase principale (toutes fonctions confondues).....	4
b)	Demandes de mobilité et mutations prononcées lors de la phase principale	4
c)	Les priorités légales.....	7
d)	Focus éducation prioritaire.....	8
e)	Focus directions d'écoles.....	9
f)	Les mesures de carte scolaire.....	11
III.	Autres mobilités : les détachements.....	11

La mobilité des personnels du premier degré : bilan 2025

Ce bilan a pour objectifs de :

- mesurer la participation et les effets des opérations de mobilité des personnels du premier degré conduites par le ministère (phase principale du mouvement interdépartemental) et par les DSDEN (mouvements intra-départementaux principalement)
- fournir des éléments d'évaluation des récentes évolutions des lignes directrices de gestion applicables à ces opérations de mobilité, notamment celles résultant des travaux de convergence à l'œuvre entre les quatre départements de l'académie

En cela, il permet de nourrir le dialogue social sur ces évolutions.

Il porte sur les opérations conduites à effet de la rentrée 2025. D'ores et déjà, il permet d'effectuer des comparaisons avec les données recueillies à l'issue des mouvements 2024.

I. Le mouvement interdépartemental

La participation au mouvement observée en 2024 se poursuit en 2025 avec 88 participants en 2025 contre 94 en 2024 (111 en 2023).

Sur les 88 participants, 53 ont été mutés, ce qui représente un taux de satisfaction de 60,23% (en hausse de 10,23 points par rapport à 2024). En 2025, la Haute-Saône (54,5%) et le Territoire de Belfort (50%) obtiennent un niveau de satisfaction inférieur à ceux des autres départements alors que le Doubs voit son taux augmenter de 23,9 points à 65,7%. Le Jura obtient toujours le meilleurs taux de satisfaction 73% (69% en 2024).

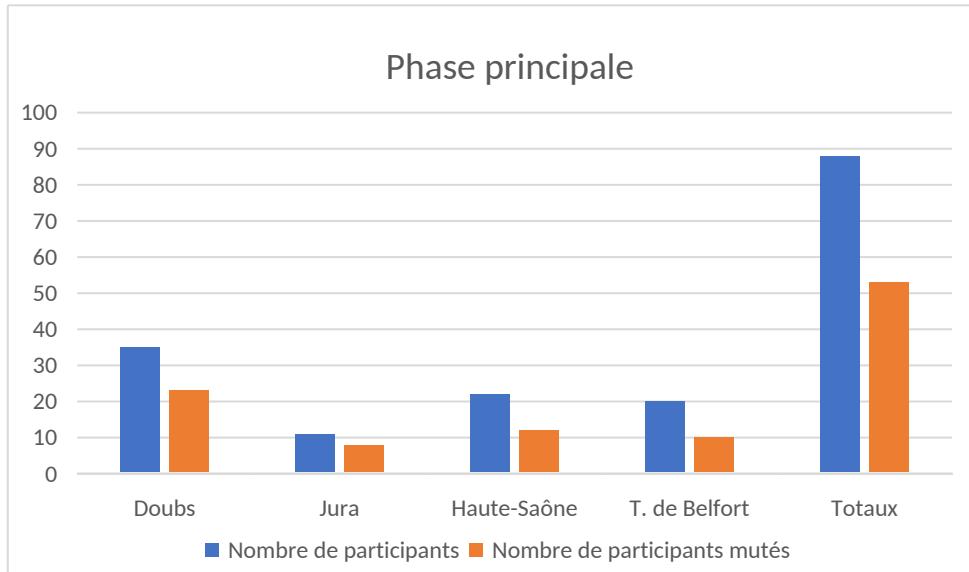
Le solde de la phase principale du mouvement demeure positif : +5.

S'agissant de la phase complémentaire, les IA-DASEN ont accordé 83% des demandes d'exeat qui leur ont été adressées contre 86% en 2024.

15 exeat (+3 sur un an) ont été concrétisés, départs qui ont été compensés par les 14 ineat satisfaisants. Le Territoire de Belfort et le Jura concentrent 71% des demandes d'ineat.

Le solde global des opérations de mobilité interdépartementales est positif à l'échelle de l'académie : +4. Il est positif dans le Jura (+6) et dans le Territoire de Belfort (+3), équilibré dans le Doubs et négatif pour la Haute-Saône (-5).

	PHASE PRINCIPALE				INEAT - EXEAT								TOTALS			
	Nb de participants	Nb de participants mutés	%	Nb entrées mouvement	Solde mvt	Nb de ddes d'exeat	Nb de ddes d'exeat avec avis fav	Nb de ddes d'exeat satisf	%	Nb de ddes d'ineat reçues	Nb de ddes d'ineat avec avis fav	Nb d'ineats satisfait	%	Total sortants	Total entrants	Solde
Doubs	35	23	65,7%	23	0	4	4	3	75%	9	3	3	33%	26	26	0
Jura	11	8	72,7%	13	5	6	6	5	83%	6	6	6	100%	13	19	6
Haute-Saône	22	12	54,6%	12	0	7	7	6	86%	3	1	1	33%	18	13	-5
T. de Belfort	20	10	50,0%	10	0	1	1	1	100%	4	4	4	100%	11	14	3
Totaux	88	53	60,2%	58	5	18	18	15	83%	22	14	14	64%	68	72	4



II. La phase intra-départementale

a) Les postes offerts à la phase principale (toutes fonctions confondues)

	Nb de postes vacants à l'ouverture du mouvement	Nb total de postes définitifs d'enseignants (*)	%
Doubs	243	2 874	8,46%
Jura	131	1 239	10,57%
Haute-Saône	96	1 201	7,99%
T. de Belfort	73	715	10,21%
Totaux	543	6 029	9,01%

(*) toutes fonctions confondues

Le nombre des postes offerts à l'ouverture du mouvement est en augmentation de 6 % (+31 postes). Cette augmentation concerne les 4 départements de l'académie avec une évolution très marquée sur le Territoire de Belfort (+35,2 %). Comme en 2024, c'est dans le Jura que la proportion des postes vacants offerts au mouvement (10,57% du total des postes) est la plus forte.

b) Demandes de mobilité et mutations prononcées lors de la phase principale

- Les demandes de mobilité

	Titulaires déjà dans le dépt	Dont participants facultatifs	Entrants dans le département	Néo-titulaires	Total demandes de mobilité
Doubs	761	515	23	64	848
Jura	298	166	13	40	351
Haute-Saône	142	140	12	24	178
T. de Belfort	759	108	10	15	219
Totaux	1 395	929	58	143	1 596

Le volume des demandes de mobilité enregistrées dans le cadre des mouvements intra-départementaux 2025 est en augmentation de 2,2% par rapport à 2024. Cette évolution est très contrastée selon les départements. Comme pour le nombre des postes offerts, c'est dans le Territoire de Belfort que la hausse est la plus marquée (+42%). À l'inverse, la Haute-Saône observe une diminution de 27 % des demandes de mobilité.

- Les affectations prononcées

	Nb de mutations à titre définitif	Dont participants facultatifs	% satisfaction participants facultatifs	Nb d'affectations à titre provisoire	Dont affectation pro lors de la phase principale	Dont affectation pro lors de la phase complémentaire	Dont affectation pro lors de la phase ajustement	% affectations définitives
Doubs	289	172	33,40%	226	98	128	0	56,12%
Jura	150	67	40,36%	103	30	64	9	59,29%
Haute-Saône	106	64	45,71%	79	31	18	30	57,30%
T. de Belfort	66	20	18,52%	36	20	16	0	64,71%
Totaux	611	323	34,77%	444	179	226	39	57,91%

Le taux de satisfaction des demandes de mobilité des participants facultatifs (33,7% au global) est en augmentation de 11 points par rapport au mouvement 2024. Cette tendance ne concerne que 2 départements de l'académie, le Doubs (+16,4 points) et la Haute-Saône (+17,4 points). En 2025, c'est le Territoire de Belfort qui enregistre le taux de satisfaction le plus modéré et la Haute-Saône le taux de satisfaction le plus fort.

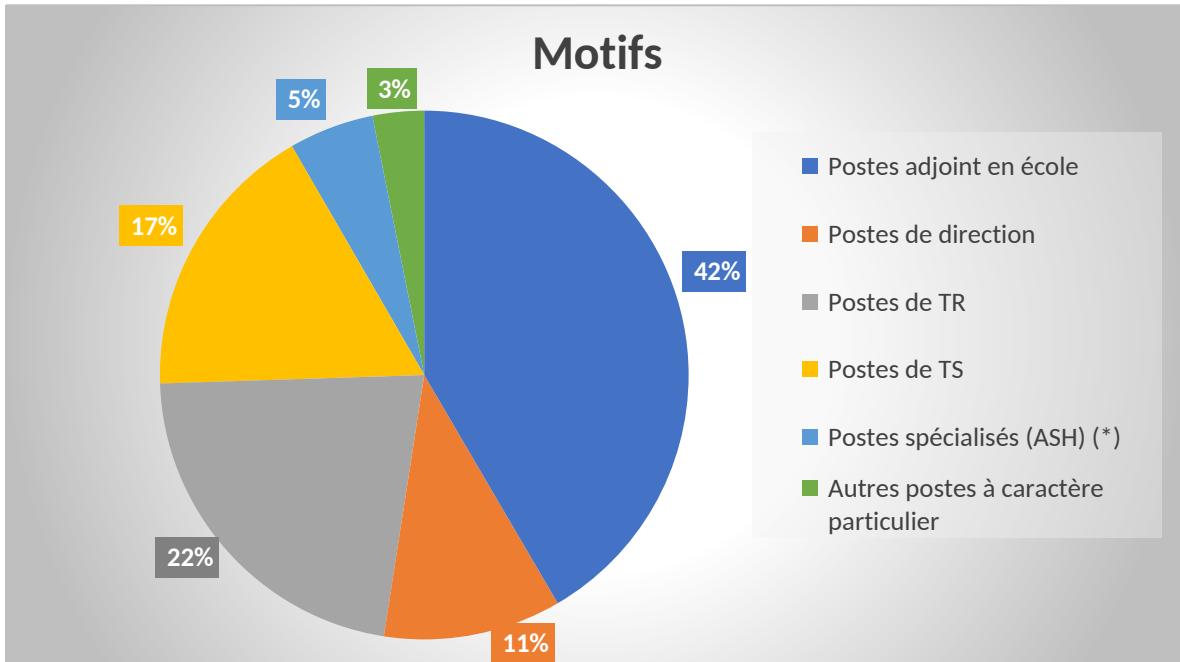
La proportion des affectations définitives (57,91%) reste majoritaire et relativement stable sur un an (+0,6 points).

Comme en 2023 et 2024, c'est dans le Territoire de Belfort que la proportion des affectations définitives est la plus forte.

- La répartition des affectations à titre définitif

	Postes adjoint en école	Postes de direction	Postes de TR	Postes de TS	Postes spécialisés (ASH) (*)	Autres postes à caractère particulier	Total
Doubs	113	30	75	44	17	10	289
Jura	70	12	26	25	9	8	150
Haute-Saône	57	18	19	21	3	2	120
T. de Belfort	24	9	20	19	4	0	76
Totaux	264	69	140	109	33	20	635

(*) au sens des LDG



Les postes d'adjoints en école représentent 41,6% des affectations obtenues à titre définitif (+3,2 points par rapport à 2024). Puis viennent les postes de TR (22,1%), les postes de titulaires de secteur (17,2 %) et ceux de direction (10,9 %).

- Les postes restés vacants après les affectations à titre définitif

	Postes adjoint en école vacants	%	Postes de direction vacants	%	Postes de TR	%	Postes de TS vacants	%	Postes spécialisés vacants (ASH)	%	Autres postes à caractère particulier vacants	%	Total postes vacants	%
Doubs	0	0%	12	2,96%	4	1,53%	6	2,64%	78	27,18%	3	4%	103	3,58%
Jura	0	0,00%	9	4,55%	3	2,91%	1	1,67%	28	22,58%	7	9%	48	3,87%
Haute-Saône	0	0,00%	3	1,55%	0	0,00%	0	0,00%	28	23,53%	5	17,24%	36	3,07%
T. de Belfort	0	0,00%	4	3,15%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00	0	0,00%	4	0,57%
Totaux	0	0,00%	28	3,03%	7	1,30%	7	1,65%	134	22,67%	15	7,81%	191	3,18%

Les opérations de mobilité ont permis de pourvoir à titre définitif la quasi-totalité des postes d'adjoints en école (96,8%) et une proportion très forte des postes de direction, de titulaires remplaçants et de titulaires de secteurs.

134 postes relevant de l'ASH sont restés dépourvus d'affectation définitive (46 en 2024). Ce nombre relativement important (22,7% des postes) s'explique par l'absence de candidats détenteurs du CAPPEI et par la nécessité d'offrir des affectations à titre provisoire aux personnels préparant cette certification.

c) Les priorités légales

- Le rapprochement de conjoints

	Nb de demandes (recevables)	Nb de mobilités satisfaites sur vœu bonifié	Autres mobilités satisfaites (sur vœux non-bonifiés) (*)
Doubs	40	5	11
Jura	7	1	2
Haute-Saône	7	0	2
T. de Belfort	0	0	0
Totaux	54	6	15

(*) ayant pour effet de rapprocher l'enseignant de son conjoint

11% des personnels relevant du rapprochement de conjoints ont obtenu une mobilité sur un vœu bonifié. La prise en compte de l'ensemble des professeurs qui se sont effectivement rapprochés de leurs conjoints lors du mouvement 2025 cette proportion s'établit à 38,9% (+2,9 points sur un an).

- L'autorité parentale conjointe

3 demandes au titre de l'autorité parentale conjointe ont été exprimées (Doubs, Jura et Haute-Saône), seule la demande formulée par un professeur du Doubs a obtenu satisfaction.

- Le handicap

	Nb de demandes	Nb de bonifications 500 points	Nb de mobilités satisfaites parmi les bénéficiaires de bonif 500 points	% satisfaction parmi les bénéficiaires de bonif 500 points	Nb de bénéficiaires de bonif de 3 points uniquement	Nb de mobilités satisfaites parmi les bénéficiaires de bonif 3 points uniquement	% satisfaction parmi les bénéficiaires de bonif 3 points uniquement
Doubs	37	11	7	63,64%	18	7	38,89%
Jura	9	0	0	0,00%	7	4	57,14%
Haute-Saône	3	1	1	100,00%	2	1	50,00%
T. de Belfort	4	1	1	100,00%	1	0	0,00%
Totaux	53	13	9	69,23%	28	12	42,86%

Une nette majorité (69,23%) des personnels bénéficiant de la bonification de 500 points, octroyée après avis du médecin du travail, ont obtenu satisfaction dans le cadre des opérations de mobilité. C'est également le cas de 42,86% de ceux qui ont obtenu uniquement la bonification de 3 points accordée aux bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Pour mémoire, en 2024, 61,24% des bénéficiaires de la bonification de 500 points et 37,5% des bénéficiaires de la bonification de 3 points avaient obtenu satisfaction.

d) Focus éducation prioritaire

- Liste d'accès

	Nb de demandes LA EP	Nb de demandes satisfaites	%
Doubs	166	165	99,40%
Jura	7	7	100,00%
Haute-Saône	59	58	98,31%
T. de Belfort	19	16	84,21%
Totaux	251	246	98,01%

Comme en 2024, une très forte proportion (98%) des demandeurs d'inscription sur la liste d'accès à l'éducation prioritaire a obtenu satisfaction. Cette proportion atteint 100% dans le Jura. Comme en 2024, c'est dans le Territoire de Belfort qu'elle est la plus faible (84,2% en hausse de 28,6 points).

• Mouvement dans les écoles en EP

	Affectations à titre définitif dans une école en EP						Mobilité des personnels affectés en EP		
	Postes adjoints vacants dans une école EP	Postes adjoints pourvus à titre déf	Postes adjoint non pourvus à titre déf	Postes directeurs vacants dans une école EP	Postes directeurs pourvus à titre déf	Postes directeurs non pourvus à titre déf	Demandes de mobilité personnels affectés en EP	Personnels mutés depuis une école EP	% satisfaction personnels affectés en EP
Doubs	10	10	0	40	40	0	51	24	47,06%
Jura	0	0	0	0	0	0	6	5	83,33%
Haute-Saône	9	8	1	0	0	0	27	21	77,78%
T. de Belfort	1	0	0	2	1	1	7	4	57,14%
Totaux	20	18	1	4	3	1	91	54	59,34%

À l'issue des opérations de mobilité, 90% des postes d'adjoint et de direction implantés dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire ont été pourvus à titre définitif.

59,3% des personnels affectés en éducation prioritaire qui ont participé au mouvement ont été mutés (+6,3 points). Ce taux varie de 47,06% dans le Doubs à 83,33% dans le Jura. Le faible nombre des participants affectés en éducation prioritaire, inférieur à 10 dans 2 départements, nécessite de relativiser ces taux. La situation est malgré tout plus homogène qu'en 2024 avec des variations qui s'échelonnaient de 11,1 à 100 %.

Proportion des enseignants affectés en EP ayant formulé une demande de mobilité.

	% participants parmi les enseignants affectés à titre définitif en EP comme adjoints ou directeurs	% participants parmi les enseignants affectés à titre définitif hors EP comme adjoints ou directeurs	% participants parmi les enseignants affectés à titre définitif comme adjoints ou directeurs toutes écoles confondues
Doubs	14,61%	40,19%	36,36%
Jura	15,38%	13,90%	13,96%
Haute-Saône	13,92%	12,55%	12,66%
T. de Belfort	7,14%	38,42%	33,33%
Totaux	13,27%	28,80%	26,98%

Dans le Doubs et le Territoire de Belfort, la proportion des enseignants (directeurs et adjoints) affectés en éducation prioritaire participant au mouvement est nettement inférieure à la proportion des enseignants affectés à titre définitif dans une école en général. Ce n'est pas le cas dans le Jura et la Haute-Saône qui ont des taux légèrement supérieurs.

e) Focus directions d'écoles

- **Listes d'aptitude et liste d'accès**

	Nb de demandes liste d'aptitude Directeur	Nb demandes satisfaites	Nb de demandes LA dir 9 cl et plus	Nb demandes satisfaites	Nb de demandes LA dir EP	Nb demandes satisfaites
Doubs	32	27	30	26	20	15
Jura	13	13	1	1	0	0
Haute-Saône	29	24	8	6	3	2
T. de Belfort	10	8	5	3	2	2
Totaux	84	72	44	36	25	19

85,6% des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction ont été satisfaites (-6,4 points par rapport à 2024). Ce taux est en légère augmentation en ce qui concerne les listes d'accès aux postes de direction d'écoles de 9 classes et plus (81,8%) et les postes de direction d'écoles en éducation prioritaire (76%).

- Mouvement sur les postes de direction d'école**

	Postes offerts			
	Directeur école moins de 9 cl hors EP	Directeur d'école 9 cl et plus hors EP	Directeur d'école en EP moins de 9 cl	Directeur d'école en EP 9 cl et plus
Doubs	17	0	1	1
Jura	12	1	0	0
Haute-Saône	11	0	0	0
T. de Belfort	4	2	3	1
Totaux	349	35	28	16

	Postes pourvus à titre définitif							
	Directeur école moins de 9 cl hors EP	en %	Directeur d'école 9 cl et plus hors EP	en %	Directeur d'école en EP moins de 9 cl	en %	Directeur d'école en EP 9 cl et plus	en %
Doubs	13	76,47%	0	NS	0	NS	0	NS
Jura	11	91,67%	1	100,00%	0	NS	0	NS
Haute-Saône	21	190,91%	0	0,00%	2	NS	1	NS
T. de Belfort	4	100,00%	1	50,00%	2	67%	1	100%
Totaux	44	81,82%	2	67%	4	133%	2	200%

Une proportion supérieure à 100% signifie que des postes ont été libérés dans le cadre du mouvement et ont été pourvus à titre définitif.

- Nombre de postes vacants**

	Nb de postes de dir non pourvus à titre définitif	Dont nb de postes en école de moins de 9 cl hors EP	Dont nb de postes en école de moins de 9 cl en EP	Dont nb de postes en école de 9 classes et plus hors EP	Dont nb de postes de 9 classes et plus en EP
Doubs	12	10	0	2	0
Jura	9	9	0	0	0
Haute-Saône	4	4	0	0	0
T. de Belfort	3	2	1	0	0
Totaux	28	25	1	2	0

La grande majorité des postes de direction demeurés vacants après les affectations à titre définitif (89,3%) sont situés dans des écoles de moins de 9 classes hors éducation prioritaire. 2 postes sont demeurés vacants dans des écoles de 9 classes et plus, situées hors EP.

f) Les mesures de carte scolaire

	Nb de MCS prononcées En 2025	Nb de personnels affectés sur un vœu bonifié au titre de la MCS	% personnels affectés sur voeu bonifié	Rappel nb de MCS 2024
Doubs	62*	38	61,29%	43
Jura	19	17	89,47%	16
Haute-Saône	27*	15	55,56%	17
T. de Belfort	21	13	61,90%	13
Totaux	129	83	64,34%	89

* Y compris transferts de postes.

Le nombre des mesures de carte scolaire est en augmentation dans les 4 départements de l'académie. 64,3% des personnels concernés ont obtenu une affectation sur un vœu bonifié (-8,9 points par rapport au mouvement 2024). Au-delà de ces personnels, il faut mentionner ceux qui ont obtenu des vœux non-bonifiés, pouvant d'ailleurs être de meilleur rang que les vœux bonifiés. C'est le cas de 2 enseignants du Jura, 13 enseignants du Doubs, 3 en Haute-Saône et 0 dans le Territoire de Belfort.

III. Autres mobilités : les détachements

	Détachements entrants				Détachements sortants				Solde
	Nb de demandes	Dont hors EN	Nb de Demandes satisfaites	Dont hors EN	Nb de demandes	Dont vers une autre adm	Nb de demandes satisfaites	Dont vers une autre adm	
Doubs	0	0	0	0	29	1	17	1	-17
Jura	1	0	1	0	12	2	8	1	-7
Haute-Saône	1	1	0	0	3	0	3	0	-3
T. de Belfort	0	0	0	0	8	3	8	3	-8
Totaux	2	1	1	0	52	6	36	5	-35

69,2% des demandes de détachement sortant ont été satisfaites (-12,8 points). 83,3 des demandes exprimées en direction d'une autre administration ont été satisfaites. Celles-ci restent très minoritaires puisque 88,5% des demandes exprimées concernent un corps de l'éducation nationale.

Le nombre des demandes de détachement entrant reste très faible : 2 pour toute l'académie, dont une acceptée.